

**Edouard COURTIAL**

Clermont, le

*Député de l'Oise*  
*Maire d'Agnetz*

31 MAI 2011

Je vous transmets la réponse qui m'est parvenue à la suite de l'intervention que j'ai effectuée en votre faveur.

Je suis heureux qu'elle ait trouvé une issue positive et vous assure de mes salutations dévouées.



**Edouard COURTIAL**

**REÇU le**  
**20 MAI 2011**  
**Rép: .....**

PONT-SAINTE-MAXENCE, le 19 mai 2011

*SJ*

Monsieur Edouard COURTIAL  
Député de l'Oise  
45, Rue du Pont de Pierre  
60600 CLERMONT

V/Réf. EC/SJ/VL/05-11  
N/Réf. 232-19-05-11/AC/DD

Objet : votre courrier du 2 mai 2011

Monsieur le Député Maire,

Nous accusons réception de votre lettre du 02 mai 2011 concernant une réclamation émanant d'habitants de Sacy le Petit relative au ramassage des déchets verts.

Pour votre information, une pétition de quelques habitants nous a été adressée le 10 avril 2011, à laquelle nous avons répondu le 28 avril 2011. Vous trouverez en annexe copie de la réponse faite.

Pour votre information, comme vous le verrez dans la presse de l'Oise, de très nombreuses collectivités encouragent le compostage à la campagne en fournissant :

- du matériel à des prix très compétitifs
- une formation gratuite au compostage

Nous avons ainsi vendu près de 800 composteurs sur notre territoire et la diminution des volumes de déchets à ramasser est un objectif que nous voulons atteindre.

Nous avons baissé de 0,5 point la TEOM en 2011.

**Communauté de  
Communes des Pays  
d'Oise et d'Halatte**

1, rue d'Halatte  
BP 20255 - 60722  
Pont-Sainte-Maxence Cedex

Tél. : 03 44 70 04 01  
Fax : 03 44 70 04 02  
www.ccpoh.fr

Le Conseil Communautaire a voté à la quasi unanimité cette décision. Le Maire de Sacy le Petit et son collègue siégeant au Conseil ont d'ailleurs voté celle-ci. Il n'y a pas des lustres que le ramassage des déchets existe et habituer les gens à trop de services est souvent mauvais et contraire au développement durable.

En conclusion, nous appliquerons la règle démocratiquement établie.

Veillez agréer, Monsieur le Député Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Vice-président,  
En charge des Finances et des  
Affaires Générales,



Alain COULLARÉ

*PJ : copie de la réponse à la pétition*

Communauté de  
Communes des Pays  
d'Oise et d'Halatte

1, rue d'Halatte  
BP 20255 - 60722  
Pont-Sainte-Maxence Cedex

Tél. : 03 44 70 04 01  
Fax : 03 44 70 04 02  
www.ccpoh.fr